

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/09/09/2021033735/justel>

Dossier numéro : 2021-09-09/13

Titre

9 SEPTEMBRE 2021. - Arrêté ministériel établissant le formulaire de notification des informations par les officiers instrumentant autres que les notaires dont la résidence est située en Belgique lors de toute mutation immobilière sur des biens qui font l'objet de l'aménagement foncier

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 03-11-2021 page : 110910

Entrée en vigueur : 13-11-2021

Table des matières

Art. 1

[ANNEXE](#)

Art. N

Texte

Article [1](#). Article unique. Le formulaire de notification des informations visé à l'article 16/1, § 3, alinéa 1er, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 relatif à l'aménagement foncier des biens ruraux figure en annexe du présent arrêté.

[ANNEXE](#)

[Art.](#) N.

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 03-11-2021, p. 110911)